

CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

Professeur BENIFLA
Conventionné honoraires libres

Consultations :
le lundi de 11h à 19h

	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultation		
CS	100€	23€

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués :

Acte	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Accouchement	1000€	313,50€
Coelioscopie	1000€	124,18€
Hystérocopie opératoire	800€	323,09€
TOT	800€	290,64€

Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.

Votre médecin détermine librement ses honoraires.

Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie. Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque

Ne prend pas la carte bleue (faute de matériel)